



2019-10-02

**Province de Québec**  
**Municipalité régionale de comté de Papineau**

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois d'octobre tenue ce **mercredi 2<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2019 à 13 h 00**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents messieurs les conseillers Gilles Tremblay, maire de la Municipalité de Chénéville, Alain Gamache, maire de la Municipalité de Lochaber Canton, et Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, monsieur Jocelyn Robinson, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, le directeur du développement du territoire, monsieur Marc Carrière, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

**ORDRE DU JOUR**

1. **Moment de réflexion**
2. **Ouverture de la séance (décision)**
3. **Adoption de l'ordre du jour (décision)**
4. **Adoption du procès-verbal de la séance régulière tenue le 4 septembre 2019 (décision)**
5. **Gestion administrative et humaine**
  - 5.1 **Ressources financières**
    - 5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers et des représentants de comités (décision)
    - 5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois de septembre 2019 (décision)
    - 5.1.3 Approbation des jetons de présence et des frais de déplacement – Période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2019 pour les élus (décision)
    - 5.1.4 Dépôt des activités financières estimées au 31 décembre 2019 (information)
    - 5.1.5 Budget 2020 de la MRC – Processus d'élaboration des prévisions budgétaires – Orientations préliminaires (information)
    - 5.1.6 Déplacement temporaire de l'équipement lié au réseau de fibre optique - Estimation des coûts - Position de la Municipalité de Saint-André-Avellin (recommandation)
    - 5.1.7 Vœux de Noël – Autorisation de dépenses (décision)



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

- 5.1.8 Activité de Noël pour les élus et les employés de la MRC prévue le 18 décembre 2019 – Autorisation (décision)
- 5.1.9 Paiement des factures liées aux services professionnels rendus – Consultations générales – Lefebvre Tremblay Larocque s.e.n.c.r.l. – Autorisation (décision)
- 5.1.10 Renouvellement du contrat d'entretien du logiciel ARCGIS (comprenant ARCMAP) – ESRI Canada inc. – Autorisation (décision)
- 5.1.11 Dépôt du plan d'immobilisation de l'édifice Henri-Bourassa appartenant à la MRC (information)
- 5.1.12 Adhésion à l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon – Autorisation (décision)
- 5.1.13 Remboursement de frais - Présence au gala « Jeunes agriculteurs d'élite » – Ratification (décision)

**5.2 Ressources humaines**

- 5.2.1 Révision du Manuel des politiques en matière de gestion des ressources humaines pour les employés non-syndiqués et les cadres – Dépôt d'une première ébauche (discussion)
- 5.2.2 Fermeture du bureau pour la période des fêtes conformément à la convention collective (décision)
- 5.2.3 Politique de reconnaissance des employés de la MRC – Dépôt d'une proposition (recommandation)
- 5.2.4 Inscription au colloque sur la gestion des matières résiduelles de Réseau environnement – Autorisation (décision)
- 5.2.5 Inscription au Congrès Excellence tourisme et Prix tourisme – Autorisation (décision)
- 5.2.6 Congé de maternité de l'agente de développement touristique - Lancement d'un appel de candidatures - Autorisation (décision)
- 5.2.7 Congé de maternité de la coordonnatrice administrative - Lancement d'un appel de candidatures - Autorisation (décision)

**5.3 Ressources matérielles**

**5.4 Évaluation foncière**

- 5.4.1 Rencontre tenue avec monsieur Stéphan Roy, représentant de la firme Servitech inc. le 27 septembre 2019 – Rapport verbal (information)

**6. Gestion stratégique**

**6.1 Organisation de la MRC**

- 6.1.1 Rapport synthèse de la tournée des municipalités 2019 (information)
- 6.1.2 Autorisation du site internet de la MRC de Papineau – Proposition (recommandation)
- 6.1.3 Renouvellement des accords fiscaux (Pacte fiscal) avec le gouvernement du Québec (information)

**6.2 Développement du milieu**

**6.3 Développement économique**

- 6.3.1 Projet Fibre Papineau – Identité visuelle (information)

**6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement**

**6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)**

**6.6 Transport**

6.6.1 Appel d'offres numéro 2019-08-003 – Octroi de contrat - Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) (recommandation)

**7. Correspondance**

**8. Diverses demandes d'appui**

**9. Calendrier des rencontres**

**9.1** Dépôt du calendrier des rencontres d'octobre à décembre 2019 (information)

**9.2** Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil des maires prévue le 16 octobre 2019 (information)

**9.3** Séance du Comité administratif prévue le 4 décembre 2019 – Proposition de changement de date (décision)

**10. Sujets divers**

**10.1** Rencontre concernant les territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) (information)

**10.2** Déménagement des locaux de la Chambre de commerce de la Vallée de la Petite-Nation (information)

**11. Période de questions et propos des membres**

**12. Levée de la séance (décision)**

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**CA-2019-10-288**

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache et résolu unanimement

QUE :

La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CA-2019-10-289**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay et résolu unanimement

QUE :

L'ordre du jour soit adopté tel que présenté;

ET QUE :

L'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Comité administratif présents tout au long de la séance.

Adoptée.



Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE  
LE 4 SEPTEMBRE 2019**

**CA-2019-10-290**

ATTENDU le procès-verbal de la séance régulière tenue le 4 septembre 2019 lequel est déposé au cahier des membres à titre d'information;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins  
et résolu unanimement

QUE :

Le procès-verbal de la séance régulière tenue le 4 septembre 2019 soit adopté tel que rédigé et consigné aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

**5. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE**

**5.1 Ressources financières**

**5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS ET DES  
REPRÉSENTANTS DE COMITÉS**

**CA-2019-10-291**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay  
et résolu unanimement

QUE :

Conformément à l'article 3 du règlement 023-84, les dépenses ci-après énumérées, réellement encourues par les conseillers et les représentants de comités soient remboursées, à savoir :

Benoit Lauzon	Divers déplacements au 30 septembre 2019	862.27 \$
---------------	--	-----------

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES  
ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE  
2019**

**CA-2019-10-292**

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

La liste des chèques du mois de septembre 2019, soit les numéros 22206 à 22267, totalisant un montant de 236 801.70 \$, la liste des prélèvements, soit les numéros 1012 à 1028, totalisant un montant de 70 873.85 \$ ainsi que les salaires pour le mois de septembre 2019 soient et sont adoptés :

Salaires au	31 août 2019	19 363.70 \$
Salaires au	7 septembre 2019	16 603.83 \$
Salaires au	14 septembre 2019	15 828.95 \$



Salaires au 21 septembre 2019	16 454.83 \$
Salaires des élus–septembre 2019	17 505.32 \$
<b>Total des salaires</b>	<b>85 756.63 \$</b>
Comptes fournisseurs (chèques)	236 801.70 \$
Comptes fournisseurs (prélèvements)	70 873.85 \$
<b>TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES</b>	<b>307 675.55 \$</b>

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

### **5.1.3 APPROBATION DES JETONS DE PRÉSENCE ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT – PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET AU 30 SEPTEMBRE 2019 POUR LES ÉLUS**

**CA-2019-10-293**

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins  
et résolu unanimement

QUE :

Conformément à la résolution 97-02-34 portant sur les modalités de paiement des rémunérations prévues au règlement 027-97 « Traitement des élus », le rapport sur les jetons de présence des élus, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2019, soit ratifié;

QUE :

Le kilométrage effectué par les membres du Conseil des maires pour assister à une réunion de différentes instances reconnues, durant la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2019, soit remboursé tel que décrit au tableau joint à la présente résolution, et ce, conformément à l'article 2 du règlement 049-2000;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

### **5.1.4 DÉPÔT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES ESTIMÉES AU 31 DÉCEMBRE 2019**

Le point cité en rubrique sera traité lors de la séance du Comité administratif prévue le 6 novembre prochain.

### **5.1.5 BUDGET 2020 DE LA MRC – PROCESSUS D'ÉLABORATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES – ORIENTATIONS PRÉLIMINAIRES**

Madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, présente un état de situation des travaux réalisés et les prochaines étapes à accomplir dans le cadre du processus d'élaboration des prévisions budgétaires 2020. À cet égard, les membres du Comité administratif conviennent d'intégrer aux prévisions budgétaires 2020 deux éléments liés aux discussions tenues lors du Lac à l'épaule tenu le 6 septembre dernier, soit sur le mode de financement du Service d'ingénierie et l'élaboration d'un plan de communications pour la MRC.



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

**5.1.6 DÉPLACEMENT TEMPORAIRE DE L'ÉQUIPEMENT LIÉ AU RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE - ESTIMATION DES COÛTS - POSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-AVELLIN**

**CA-2019-10-294**

ATTENDU la résolution numéro 2005-02-26, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 février 2005, relative à la déclaration de compétence de la MRC en matière de réseau de télécommunications à large bande passante;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-André-Avellin doit entreprendre la démolition de la caserne de pompiers actuelle et la construction d'une nouvelle infrastructure municipale lui permettant d'installer son Service de sécurité incendie;

ATTENDU qu'à l'heure actuelle, l'équipement lié au réseau collectif de fibre optique de la MRC est situé dans l'ancien hôtel-de-ville de la Municipalité de Saint-André-Avellin tel que convenu lors de la mise en place dudit réseau ;

ATTENDU que les travaux prévus par la Municipalité de Saint-André-Avellin engendrent un déplacement temporaire desdits équipements du réseau de fibre optique régional durant la réalisation de ces derniers;

ATTENDU la résolution numéro CA-2012-10-178, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 2 octobre 2012, concernant les travaux prévus par la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours en lien avec le réseau collectif de fibre optique ;

ATTENDU les rencontres tenues avec les représentants de la Municipalité de Saint-André-Avellin afin d'évaluer les différents scénarios possibles, notamment quant au déplacement temporaire de la fibre optique pendant la réalisation des travaux ;

ATTENDU le mandat donné à la firme C3F Consultants Inc. pour la préparation de l'estimé des coûts (référence : courriel de la MRC de Papineau daté du 20 septembre 2019);

ATTENDU l'estimé des coûts préparé par la firme C3F Consultants Inc. en date du 23 septembre 2019 au montant se situant entre 10 917.35 \$, incluant les taxes applicables ;

ATTENDU que les équipements associés au réseau collectif de fibre optique et disposés dans l'ancien hôtel-de-ville de la Municipalité de Saint-André-Avellin sont stratégiques quant à l'offre du service offerte sur le territoire ;

ATTENDU qu'à cet égard, il y a lieu de prévoir un hébergement temporaire desdits équipements pendant la réalisation des travaux visant la mise en place de nouvelles infrastructures municipales ;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires de mandater la firme C3F Consultants Inc. pour procéder à la réalisation des travaux visant le déplacement temporaire du réseau collectif de fibre optique et des équipements associés avant le début des travaux de la Municipalité de Saint-André-Avellin concernant la mise en place d'une nouvelle caserne de pompiers;

QUE :



Le Comité administratif recommande au Conseil des maires que la totalité des frais inhérents aux travaux de déplacement temporaire du réseau collectif de fibre optique et des équipements afférents soit facturée à la Municipalité de Saint-André-Avellin;

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires que la MRC assume les frais d'hébergement temporaire desdits équipements durant la réalisation des travaux de la Municipalité de Saint-André-Avellin considérant que ces derniers sont requis pour assurer une offre de service sur l'ensemble du territoire ;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 16 octobre prochain pour considération;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

#### **5.1.7 VŒUX DE NOËL – AUTORISATION DE DÉPENSES**

##### **CA-2019-10-295**

ATTENDU que la MRC de Papineau a traditionnellement offert ses vœux de Noël et de la nouvelle année par l'entremise de la publication de ses vœux dans les journaux locaux;

ATTENDU que cette tradition engendre des frais et que ces derniers doivent être autorisés à cet effet, lesquels sont prévus au budget d'exploitation 2019 de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif donnent pleine liberté au Préfet quant à l'offre des vœux de Noël et de bonne année de la MRC par le biais de publication dans les journaux locaux et qu'un budget de mille dollars (1 000 \$) soit autorisé à cet effet;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

#### **5.1.8 ACTIVITÉ DE NOËL POUR LES ÉLUS ET LES EMPLOYÉS DE LA MRC PRÉVUE LE 18 DÉCEMBRE 2019 – AUTORISATION**

##### **CA-2019-10-296**

ATTENDU qu'il est maintenant une tradition d'offrir une activité de Noël aux membres du Conseil et aux membres de l'équipe de la MRC, une fois l'an, près de la période des Fêtes;

ATTENDU que la dépense est prévue au budget d'exploitation 2019 de la MRC;



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay  
et résolu unanimement

QU' :

Une somme maximale de 800 \$ soit et est allouée à la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC pour l'organisation d'une activité de Noël adressée aux membres du Conseil des maires et aux membres de l'équipe de la MRC. L'activité se tiendra juste avant la séance ordinaire du Conseil des maires prévue le 18 décembre 2019.

Adoptée.

**5.1.9 PAIEMENT DES FACTURES LIÉES AUX SERVICES  
PROFESSIONNELS RENDUS – CONSULTATIONS GÉNÉRALES –  
LEFEBVRE TREMBLAY LAROCQUE S.E.N.C.R.L. – AUTORISATION**

**CA-2019-10-297**

ATTENDU les factures numéro 02290, 02755 et 02825, datées du 9 août, du 14 et du 17 septembre 2019, de la firme Lefebvre Tremblay Larocque, représentant des montants respectifs de 2 694.55 \$, 2 394.36 \$, et 165.56 \$, incluant les taxes applicables, concernant les interventions réalisées relativement à divers dossiers en cours;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le paiement des factures de la firme Lefebvre Tremblay Larocque, représentant une somme de 5 254.47 \$, incluant les taxes applicables, pour couvrir les honoraires associés auxdites interventions juridiques;

QUE :

La présente dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC aux postes budgétaires numéro 02 12001 412;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

**5.1.10 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DU LOGICIEL  
ARCGIS (COMPRENANT ARCMAP) – ESRI CANADA INC. –  
AUTORISATION**

**CA-2019-10-298**

ATTENDU que la MRC de Papineau possède le logiciel ArcGIS, comprenant le logiciel ArcMap, pour lequel le contrat d'entretien se termine le 10 novembre 2019;

ATTENDU que le contrat comprend, entre autres, le support technique, les mises à niveau ainsi que les nouvelles versions d'ArcGIS, incluant ArcMap, pour une période d'un an;

ATTENDU l'offre de renouvellement de la compagnie ESRI Canada Inc. au montant de cinq mille cent soixante dollars (5 160 \$), excluant les taxes applicables;





ATTENDU que le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel ArcGIS, comprenant le logiciel ArcMap, est prévu au budget d'exploitation 2019 de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel ArcGIS, comprenant le logiciel ArcMap, avec la compagnie ESRI Canada Inc., au montant de 5 160 \$, excluant les taxes applicables, pour une période d'un an, soit du 10 novembre 2019 au 9 novembre 2020;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC au poste budgétaire 02 65903 490;

ET QUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

#### **5.1.11 DÉPÔT DU PLAN D'IMMOBILISATION DE L'ÉDIFICE HENRI-BOURASSA APPARTENANT À LA MRC**

Madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, dresse un résumé du plan d'immobilisation qui avait été déposé en 2016. Ledit plan sera acheminé aux membres du Comité administratif à cet égard. Lors de la prochaine séance du Comité administratif, un bilan sur les travaux réalisés prévus audit plan sera déposé à titre d'information.

#### **5.1.12 ADHÉSION À L'ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DES RIVIÈRES ROUGE, PETITE-NATION ET SAUMON – AUTORISATION**

**CA-2019-10-299**

ATTENDU que l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon est partenaire de la MRC de Papineau depuis plusieurs années;

ATTENDU que l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon a comme mission d'assurer la gestion intégrée de l'eau et des milieux de vie, en mobilisant tous les acteurs et usagers du territoire, et ce, dans un processus de concertation, de planification et de mise en œuvre en continu;

ATTENDU que l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon réalise de nombreux projets sur le territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU que le montant de l'adhésion à titre de membre de soutien à l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon, pour l'année 2019, commence à 250 \$, excluant les taxes applicables;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise les frais associés à l'adhésion annuelle à titre de membre de soutien à l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

Nation et Saumon pour l'année 2019 au montant de 250 \$, excluant les taxes applicables;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 45400 972;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale ainsi que la coordonnatrice à l'environnement soient et sont mandatées pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.1.13 REMBOURSEMENT DE FRAIS - PRÉSENCE AU GALA « JEUNES AGRICULTEURS D'ÉLITE » – RATIFICATION**

**CA-2019-10-300**

ATTENDU que le secteur de l'agroalimentaire a été ciblé comme un axe prioritaire de l'économie régionale dans le Plan de développement et de diversification économique de la MRC de Papineau adopté en 2009;

ATTENDU la résolution numéro 2017-03-032, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 15 mars 2017, approuvant le Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

ATTENDU que le plan d'action du PDZA a comme objectif au point 4.2 : « Valoriser l'entrepreneuriat agricole ;

ATTENDU que l'action associée au point 4.2 dans le plan d'action est : « 4.2.2 Valoriser et reconnaître l'innovation et la performance des entreprises agricoles »;

ATTENDU que l'agente de développement rural (volet agricole) a assisté au gala « Jeunes agriculteurs d'élite du Canada » à Saint-Hyacinthe le 28 août dernier, où des jeunes agriculteurs de la région, soutenus financièrement par la MRC, étaient finalistes;

ATTENDU la recommandation positive formulée par le directeur du développement du territoire à l'égard de cette démarche et l'autorisation accordée conséquemment;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif de la MRC de Papineau ratifient les dépenses liées à la participation de l'agente de développement rural (volet agricole), madame Andréane Sabourin, représentant un montant de 297,10\$, incluant les taxes, et que celles-ci soient financées à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 62007 454;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.2 Ressources humaines**

**5.2.1 RÉVISION DU MANUEL DES POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES POUR LES EMPLOYÉS NON-SYNDIQUÉS ET LES CADRES – DÉPÔT D'UNE PREMIÈRE ÉBAUCHE**

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 6 novembre prochain pour considération.

**5.2.2 FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES FÊTES CONFORMÉMENT À LA CONVENTION COLLECTIVE**

**CA-2019-10-301**

ATTENDU que, selon le Manuel des politiques en matière de gestion des ressources humaines ainsi que la convention collective, la MRC de Papineau peut autoriser la fermeture du bureau durant la période des Fêtes pour un maximum de dix (10) jours;

ATTENDU les congés relatifs à la période des Fêtes prévus au Manuel des politiques en matière de gestion des ressources humaines de la MRC de Papineau ainsi qu'à la convention collective;

ATTENDU la recommandation de la secrétaire-trésorière et directrice générale à l'égard de la fermeture du bureau durant la période des Fêtes;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Le bureau de la MRC de Papineau soit fermé du 20 décembre 2019 à midi jusqu'au 5 janvier 2020 inclusivement, conformément au Manuel des politiques en matière de gestion des ressources humaines ainsi qu'à la convention collective de la MRC de Papineau;

QUE :

Les journées non couvertes par les jours fériés autorisés durant la période mentionnée ci-dessus soient aux frais de l'employé ou selon une entente à intervenir, au préalable, avec la secrétaire-trésorière et directrice générale. À cet égard, les banques de temps (vacances, temps supplémentaire, journée discrétionnaire) de chaque employé seront utilisées afin de réduire celles-ci avant le 31 décembre 2019;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour prendre les moyens adéquats afin d'informer les partenaires (les municipalités locales) ainsi que les clients de la MRC de la présente décision.

Adoptée.

**5.2.3 POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS DE LA MRC – DÉPÔT D'UNE PROPOSITION**

**CA-2019-10-302**

ATTENDU les échanges tenus entre la direction générale et les membres du Comité administratif lors de la séance tenue le 6 juin 2019 quant à la possibilité de doter la MRC d'une politique de reconnaissance de ses employés;

ATTENDU le projet de politique de reconnaissance des employés de la MRC déposée dans le cadre de la présente séance;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay  
et résolu unanimement



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

QUE :

Les membres du Comité administratif recommandent au Conseil des maires l'adoption de la politique de reconnaissance des employés de la MRC déposée dans le cadre de la présente séance;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 16 octobre prochain pour considération.

Adoptée.

**5.2.4 INSCRIPTION AU COLLOQUE SUR LA GESTION DES MATIÈRES  
RÉSIDUELLES DE RÉSEAU ENVIRONNEMENT – AUTORISATION**

**CA-2019-10-303**

ATTENDU que le colloque sur la gestion des matières résiduelles de Réseau environnement aura lieu les 13 et 14 novembre 2019 à Lévis;

ATTENDU que les frais d'inscription sont de 760 \$ par participant, excluant les taxes applicables;

ATTENDU que la participation de la coordonnatrice en environnement de la MRC à un tel congrès lui permettra de bonifier ses connaissances, ses compétences et son expertise dans le cadre de ses fonctions;

ATTENDU que, conformément à la convention collective de la MRC, cette dernière reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la coordonnatrice en environnement, madame Isabelle Slevan-Tremblay, à assister au colloque sur la gestion des matières résiduelles de Réseau environnement les 13 et 14 novembre 2019 à Lévis;

ET QUE :

Les frais d'inscription, de séjour et de transport soient et sont remboursables sur présentation de pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC.

Adoptée.

**5.2.5 INSCRIPTION AU CONGRÈS EXCELLENCE TOURISME ET PRIX  
TOURISME – AUTORISATION**

**CA-2019-10-304**

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau;

ATTENDU que le Congrès excellence tourisme, attractions et événements aura lieu au Centrexpo Cogeco de Drummondville les 12 et 13 novembre prochains;

ATTENDU que cet événement s'inscrit dans le cadre du Sommet du tourisme et Prix excellence tourisme présenté par l'Alliance de l'industrie touristique du Québec;

- ATTENDU que la participation de l'agente de développement touristique de la MRC à un tel événement lui permettra de bonifier ses connaissances, ses compétences et son expertise dans le cadre de ses fonctions;
- ATTENDU que la MRC de Papineau a appuyé la candidature de M. Oliver Favre à titre de bâtisseur de l'année dans le cadre du Prix excellence tourisme, conformément à la résolution numéro 2019-09-170;
- ATTENDU que le coût d'inscription au Congrès du mardi et au Prix d'excellence se chiffre à 515 \$ et celui pour les ateliers du mercredi matin se chiffre à 145 \$;
- ATTENDU que le coût des chambres est de 139,99 \$ par nuit et que les frais de déplacement se chiffrent à 230,89 \$;
- ATTENDU que conformément à la convention collective, la MRC de Papineau reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés, conformément à l'article 38;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la participation de l'agente de développement touristique, madame Jessy Laflamme, au Congrès excellence tourisme, attractions et événements et au Prix excellence tourisme lesquels se dérouleront les 12 et 13 novembre prochains à Drummondville;

QUE :

Le Comité administratif autorise des dépenses maximales pour la participation à ce salon à 1 200 \$ plus taxes, ce qui inclut la participation au congrès, au Prix d'excellence tourisme, les frais de transport et de séjour;

ET QUE :

Les frais d'inscription, de séjour et de transport soient et sont remboursables sur présentation de pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 62007 454.

Adoptée.

#### **5.2.6 CONGÉ DE MATERNITÉ DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE - LANCEMENT D'UN APPEL DE CANDIDATURES - AUTORISATION**

**CA-2019-10-305**

- ATTENDU l'embauche de madame Jessy Laflamme en juin 2017, à titre d'agente de développement touristique de la MRC;
- ATTENDU que madame Laflamme a remis à la direction générale de la MRC un avis de départ pour un congé de maternité prenant effet le 6 janvier 2020;
- ATTENDU la recommandation émise par la direction générale quant au lancement de l'appel de candidatures lié audit poste;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent le lancement de l'appel de candidatures pour combler le poste d'agente de développement touristique,



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

conformément à la recommandation de la direction générale et de la convention collective;

QUE :

La dépense associée à la diffusion de l'appel de candidatures soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC;

QU' :

Un comité de sélection composé de la direction générale soit mis en place afin de procéder à la sélection de candidat(e)s;

QUE :

Le Comité de sélection soumette sa recommandation au Comité administratif lors d'une séance ultérieure de ce dernier;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.2.7 CONGÉ DE MATERNITÉ DE LA COORDONNATRICE ADMINISTRATIVE  
- LANCEMENT D'UN APPEL DE CANDIDATURES - AUTORISATION**

**CA-2019-10-306**

ATTENDU l'embauche de madame Catherine Labonté en mars 2013, à titre de coordonnatrice administrative de la MRC;

ATTENDU que madame Labonté a remis à la direction générale de la MRC un avis de départ pour un congé de maternité prenant effet en février 2020;

ATTENDU la recommandation émise par la direction générale quant au lancement de l'appel de candidatures lié audit poste;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent le lancement de l'appel de candidatures pour combler le poste de coordonnatrice administrative, conformément à la recommandation de la direction générale et de la convention collective;

QUE :

La dépense associée à la diffusion de l'appel de candidatures soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC;

QU' :

Un comité de sélection composé de la direction générale soit mis en place afin de procéder à la sélection de candidat(e)s;

QUE :

Le Comité de sélection soumette sa recommandation au Comité administratif lors d'une séance ultérieure de ce dernier;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

### **5.3 Ressources matérielles**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

### **5.4 Évaluation foncière**

#### **5.4.1 RENCONTRE TENUE AVEC MONSIEUR STÉPHAN ROY, REPRÉSENTANT DE LA FIRME SERVITECH INC. LE 27 SEPTEMBRE 2019 – RAPPORT VERBAL**

Madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, dresse un résumé de la rencontre tenue avec monsieur Stéphan Roy, représentant de la firme Servitech inc., le 27 septembre dernier, notamment en ce qui a trait aux demandes d'extension des rôles d'évaluation pour les Municipalités de Duhamel, de Montebello, de Papineauville et de Saint-André-Avellin et aux inondations survenues au printemps 2019.

### **6. GESTION STRATÉGIQUE**

#### **6.1 Organisation de la MRC**

##### **6.1.1 RAPPORT SYNTHÈSE DE LA TOURNÉE DES MUNICIPALITÉS 2019**

Madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, dépose le rapport synthèse de la tournée des municipalités 2019 auprès des membres du Comité administratif et précise les suivis qui seront accordés auprès des municipalités locales au cours des prochaines semaines.

##### **6.1.2 AUTORISATION DU SITE INTERNET DE LA MRC DE PAPINEAU – PROPOSITION**

Suite aux discussions tenues lors du lac à l'épaule du 6 septembre dernier, monsieur Marc Carrière, directeur du Service de développement du territoire, informe les membres du Comité administratif au sujet de l'amélioration du site internet de la MRC. Les membres jugent opportun que le sujet soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil des maires prévu le 16 octobre prochain pour considération afin qu'un appel d'offres soit préparé et lancé prochainement.

##### **6.1.3 RENOUVELLEMENT DES ACCORDS FISCAUX (PACTE FISCAL) AVEC LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

Madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, dresse un résumé de la documentation déposée dans le cadre de la présente séance au sujet du renouvellement des accords fiscaux avec le gouvernement du Québec pour 2020-2024 auprès des membres du Comité administratif.

#### **6.2 Développement du milieu**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

#### **6.3 Développement économique**

##### **6.3.1 PROJET FIBRE PAPINEAU – IDENTITÉ VISUELLE**

Les membres du Comité administratif prennent connaissance de l'identité visuelle proposée par Internet Papineau et déposé dans le cadre de la présente séance.



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

**6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

**6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

**6.6 Transport**

**6.6.1 APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2019-08-003 – OCTROI DE CONTRAT - PLAN D'INTERVENTION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU MUNICIPAL (PISRMM)**

**CA-2019-10-307**

ATTENDU que le ministère des Transports rend disponible une aide financière aux organismes municipaux pour élaborer un plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal;

ATTENDU la résolution numéro CA-2018-03-045, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 21 mars 2018, laquelle autorise le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide « Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal »;

ATTENDU la confirmation datée du 14 juin 2018 du ministre des Transports du Québec (MTQ) concernant l'obtention de ladite subvention;

ATTENDU la résolution numéro 2019-08-157, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 août 2019, autorisant le lancement d'un appel d'offres visant l'élaboration du plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) de la MRC;

ATTENDU l'ouverture des soumissions par le comité de sélection tenue le 23 septembre à 10h05 au siège social de la MRC de Papineau, conformément au document d'appel d'offres;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues et jugées conformes par le comité de sélection;

ATTENDU l'adoption de la Politique de gestion contractuelle de la MRC lors de la séance du Conseil des maires tenue le 26 janvier 2011 en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (résolution numéro 2011-01-004);

ATTENDU que le comité de sélection recommande au Comité administratif la soumission de la firme Cima+, au montant de 104 052.38 \$, incluant les taxes applicables, suite à la tenue de la réunion de ce dernier le 1<sup>er</sup> octobre dernier;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif entérine la recommandation du comité de sélection et recommande au Conseil des maires l'octroi du contrat pour élaborer le plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal à la firme Cima+, au montant de 104 052.38 \$, incluant les taxes applicables, lequel octroi est conditionnel à l'approbation du ministère des Transports du Québec;



ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires du 16 octobre 2019 pour considération.

Adoptée.

**7. CORRESPONDANCE**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

**8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

**9. CALENDRIER DES RENCONTRES**

**9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS D'OCTOBRE À DÉCEMBRE 2019**

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres des mois d'octobre à décembre 2019.

**9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 16 OCTOBRE 2019**

Les membres du Comité administratif conviennent qu'une activité aura lieu le 16 octobre 2019 avant la séance du Conseil des maires, à savoir :

18h30 à 18h45      Projet Fibre Papineau – Identité visuelle;

**9.3 SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF PRÉVUE LE 4 DÉCEMBRE 2019 – PROPOSITION DE CHANGEMENT DE DATE**

**CA-2019-10-308**

ATTENDU la résolution numéro 2018-11-220, adoptée lors de la séance régulière du Conseil des maires tenue le 28 novembre 2018, relative au calendrier des séances ordinaires du Conseil des maires (11 séances) et du calendrier des séances du Comité administratif pour l'année 2019;

ATTENDU que les membres du Comité administratif ont manifesté le désir de modifier la date de la séance régulière du Comité administratif prévue le 4 décembre 2019 puisque le Préfet et le Préfet suppléant ne seront pas en mesure d'y assister;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif conviennent de tenir la séance ordinaire du Comité administratif de décembre le 3 décembre 2019 à 13h00, conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

**10. SUJETS DIVERS**

**10.1 RENCONTRE CONCERNANT LES TERRITOIRES INCOMPATIBLES  
AVEC L'ACTIVITÉ MINIÈRE (TIAM)**

Monsieur le Préfet informe les membres du Comité administratif qu'une rencontre relative aux territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) aura lieu le 18 octobre prochain à 9h30 à Duhamel. Il indique que monsieur Mathieu Lacombe, ministre responsable de la région de l'Outaouais, ainsi que les représentants de la MRC et des associations y seront présents.

**10.2 DÉMÉNAGEMENT DES LOCAUX DE LA CHAMBRE DE COMMERCE  
DE LA VALLÉE DE LA PETITE-NATION**

Monsieur le Préfet informe les membres du Comité administratif que la Chambre de commerce de la Vallée de la Petite-Nation (CCVPN) devra quitter ses locaux sous peu et que les représentants de la CCVPN ont démontré l'intérêt à venir s'établir au sein des locaux de la MRC temporairement. Un suivi sera effectué à cet égard par la direction générale.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES**

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CA-2019-10-309**

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins  
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est levée.

Adoptée.

---

Benoit Lauzon  
Préfet

---

Roxanne Lauzon  
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

---

Benoit Lauzon, Préfet